



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2020

OJ N°61- MOTION

Date de la convocation : 11 décembre 2020

Nombre de conseillers en exercice : 232

Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

PRESENTS :

ABBADIE Arnaud, ACCOCEBERRY Ximun, ACCURSO Fabien, AIRE Xole (jusqu'à l'OJ N°51), AIZPURU Eliane (jusqu'à l'OJ N°59), ALDACOURROU Michel, ALDANA-DOUAT Eneko, ALLEMAN Olivier, ALQUIE Nicolas, ALZURI Emmanuel (jusqu'à l'OJ N°54), ANCHORDOQUY Jean-Michel, ANGLADE Jean-François, ARAMENDI Philippe, ARHANCHIAGUE Jean-Pierre représenté par VERGEZ Gilles suppléant, ARHIE Cyril représenté par ETCHEVERRY Pierre Michel suppléant, ARLA Alain, AROSTEGUY Maider (jusqu'à l'OJ N°60), ARRABIT Bernard, ARZELUS ARAMENDI Paulo, AYENSA Fabienne représentée par LARREGUY David suppléant, AYPHASSORHO Sylvain, BACH Fabrice-Sébastien (jusqu'à l'OJ N°60), BACHO Sauveur, BARANTHOL Jean-Marc, BARETS Claude, BÈGUE Catherine, BEHOTEGUY Maider, BELLEAU Gabriel, BERÇAÏTS Christian (jusqu'à l'OJ N°60), BERGÉ Mathieu, BERTHET André (jusqu'à l'OJ N°58), BETAT Sylvie, BICAIN Jean-Michel représenté par ZUBELDIA Maitena suppléante, BIDART Jean-Paul, BIDEgain Gérard, BISAUTA Martine (jusqu'à l'OJ N°59), BIZOS Patrick, BLEUZE Anthony (jusqu'à l'OJ N°60), BONZOM Jean-Marc, BORDES Alexandre, BUSSIRON Jean Yves, CACHENAUT Bernard, CAPDEVIELLE Colette (jusqu'à l'OJ N°13), CARRERE Bruno (jusqu'à l'OJ N°59), CARRIQUE Renée, CASCINO Maud (jusqu'à l'OJ N°60), CASET-URRUTY Christelle, CASTEL Sophie, CASTREC Valérie, CENDRES Bruno, CHAFFURIN André, CHASSERIAUD Patrick (jusqu'à l'OJ N°60), CHAZOUILLERES Edouard (à compter de l'OJ N°2 et jusqu'à l'OJ N°60), CORRÉGÉ Loïc, COTINAT Céline, CURUTCHARRY Antton, CURUTCHET Maitena (jusqu'à l'OJ N°60), DAGORRET François, DAGUERRE-ELIZONDO Marie-Christine, DALLEM Emmanuelle, DAMESTOY Hervé, DAMESTOY Odile (de l'OJ N°1 à l'OJ N°46 et à compter de l'OJ N°59), DANTIACQ Pascal, DARASPE Daniel, DARRICARRERE Raymond (jusqu'à l'OJ N°59), DE LARA Manuel, DE PAREDES Xavier, DELGUE Lucien (jusqu'à l'OJ N°58), DEMARCO-EGUIGUREN Solange, DEQUEKER Valérie (jusqu'à l'OJ N°60), DERVILLE Sandrine, DESTRUHAUT Pascal, DIRATCHETTE Emile, DUBOIS Alain, DUHART Agnès, DUPREUILH Florence (jusqu'à l'OJ N°60), DURRUTY Sylvie, DUTARET-BORDAGARAY Claire (jusqu'à l'OJ N°59), DUZERT Alain, ECENARRO Kotte, ECHEVERRIA Andrée, ELGART Xavier, ELISSALDE Philippe (jusqu'à l'OJ N°59), ERDOZAINCY-ETCHART Christine, ERGUY Chantal, ERREMUNDEGUY Joseba, ESTEBAN Mixel, ETCHAMENDI Nicole, ETCHART Jean-Louis, ETCHEBER Pierre, ETCHEBERRY Jean-Jacques, ETCHEGARAY Jean-René, ETCHEGARAY Patrick (jusqu'à l'OJ N°58), ETCHEMENDY René, ETCHENIQUE Philippe, ETCHEVERRY Michel (jusqu'à l'OJ N°59), ETCHEVERRY Pello (jusqu'à l'OJ N°59), ETXELEKU Peio (jusqu'à l'OJ N°59), EYHERABIDE Pierre, FONTAINE Arnaud, FOSSECAVE Pascale (jusqu'à l'OJ N°59), FOURNIER Jean-Louis (jusqu'à l'OJ N°54), GALLOIS Françoise, GARICOITZ Robert, GASTAMBIDE Arño, GAVILAN Francis, GOBET Amaya, GONZALEZ Francis, GOYHENEIX Joseph, HARAN Gilles, HARDOUIN Laurence, HARDOY Pierre, HEUGUEROT Daniel, HIRIGOYEN Fabienne, HIRIGOYEN Roland, HUGLA David, IBARRA Michel, IDIART Dominique, IDIART Michel, IHIDOY Sébastien, INCHAUSPE Henry, INCHAUSPE Laurent, IPUTCHA Jean-Marie, IRIART Alain (jusqu'à l'OJ N°31), IRIART Jean-Pierre, IRIART BONNECAZE DEBAT Carole,

ITHURRIA Nicole (jusqu'à l'OJ N°59), JAURIBERRY Bruno, JONCOHALSA Christian, KEHRIG COTTENÇON Chantal, LABADOT Louis (jusqu'à l'OJ N°59), LABEGUERIE Marc, LABORDE Michel (jusqu'à l'OJ N°60), LABORDE LAVIGNETTE Jean-Baptiste, LACASSAGNE Alain, LACOSTE Xavier, LAFLAQUIERE Jean-Pierre (jusqu'à l'OJ N°59), LAIGUILLON Cyrille, LARRALDE André, LARRANDA Régine, LARRASA Leire, LASSERRE Florence (jusqu'à l'OJ N°60), LASSERRE Marie (jusqu'à l'OJ N°60), LAUQUÉ Christine, LEIZAGOYEN Sylvie, LETCHAUREGUY Maite représentée par BEGUERIE Adrien suppléant, LOUGAROT Bernard, LUCHILO Jean-Baptiste, MAILHARIN Jean-Claude, MARTI Bernard (jusqu'à l'OJ N°60), MARTIAL ETCHEGORRY Nathalie, MARTIN-DOLHAGARAY Christine, MASSÉ Philippe, MASSONDO Charles représenté par DAGUERRE Marie-Marcelle suppléante, MILLET-BARBÉ Christian, MINONDO Raymond, MOCHO Joseph, MOUESCA Colette (jusqu'à l'OJ N°60), NABARRA Dorothee, NADAUD Anne-Marie, NARBAIS-JAUREGUY Eric (jusqu'à l'OJ N°38), NÉGUELOUART Pascal, OÇAFRAIN Gilbert, OÇAFRAIN Jean-Marc, OÇAFRAIN Michel représenté par DOLHARÉ-ÇALDUMBIDE Katixa suppléante (jusqu'à l'OJ N°51), OLÇOMENDY Daniel, OLIVE Claude (jusqu'à l'OJ N°60), PARGADE Isabelle, PARIS Joseph, PINATEL Anne (jusqu'à l'OJ N°60), PITRAU Maite, PONS Yves, POYDESSUS Dominique, POYDESSUS Jean-Louis, PRAT Jean-Michel, PRÉBENDÉ Jean-Louis, QUEHEILLE Jean-Marie, QUIHILLALT Pierre, ROQUES Marie-Josée, RUSPIL Iban, SAINT-ESTEVEN Marc, SALDUMBIDE Sylvie, SAMANOS Laurence, SANS Anthony, SANSEBERRI Thierry, SERRES-COUSINÉ Christine représentée par ARETTE HOURQUET Benoit suppléant, SERVAIS Florence (jusqu'à l'OJ N°60), SUQUILBIDE Martin représenté par SABAROTS Ezlitxu (jusqu'à l'OJ N°51), TELLIER François, THICOIPE Xabi, TRANCHE Frédéric, UGALDE Yves, URRUTIAGUER Sauveur (jusqu'à l'OJ N°60), URRUTICOECHEA Egoitz, URRUTY Pierre, UTHURRALT Dominique, VALS Marlène (jusqu'à l'OJ N°60), VAQUERO Manuel, VERNASSIERE Marie-Pierre (jusqu'à l'OJ N°60), YBARGARAY Jean-Claude.

ABSENTS OU EXCUSES :

ARROSSAGARAY Pierre, BALMAT Mélanie, BARUCQ Guillaume, BERAU Emmanuel, BOUR Alexandra, BURRE-CASSOU Marie-Pierre, BUTORI Nicole, CARRICART Pierre, CASABONNE Bernard, CHAPAR Marie-Agnès, COLAS Véronique, CROUZILLE Cédric, DAVANT Allande, DUBLANC Gilbert, DURAND PURVIS Anne-Cécile, ETCHEMENDY Jean, GOMEZ Ruben, GUILLEMIN Christian, HOUET Muriel, INCHAUSPE Beñat, IRIGOIN Didier, IRIGOIN Jean-Pierre, IRIGOYEN Jean-François, IRUME Jean-Michel, ITHURRALDE Eric, KAYSER Mathieu, LAVIGNE Dominique, LOUPIEN-SUARES Deborah, MASSONDO BESSOUAT Laurence, MIALOCQ Marie-Josée, MOTSCH Nathalie, UHART Michel.

PROCURATIONS :

ARROSSAGARAY Pierre à CARRIQUE Renée, BALMAT Mélanie à CASTREC Valérie, BARUCQ Guillaume à DARASPE Daniel, BERAU Emmanuel à IDIART Dominique, BISAUTA Martine à HARDOUIN Laurence (à compter de l'OJ N°60), BOUR Alexandra à ALZURI Emmanuel (jusqu'à l'OJ N°54), BUTORI Nicole à TRANCHE Frédéric, CAPDEVIELLE Colette à DERVILLE Sandrine (à compter de l'OJ N°14) CARRERE Bruno à GALLOIS Françoise (à compter de l'OJ N°60), CARRICART Pierre à QUIHILLALT Pierre, CASABONNE Bernard à NARBAIS-JAUREGUY Eric (jusqu'à l'OJ N°38), CROUZILLE Cédric à DEQUEKER Valérie (jusqu'à l'OJ N°60), DURAND PURVIS Anne-Cécile à AROSTEGUY Maider (jusqu'à l'OJ N°60), IRIART Alain à DAMESTOY Odile (de l'OJ N°32 à l'OJ N°46 et à compter de l'OJ N°59), IRIGOIN Didier à ABBADIE Arnaud, IRIGOYEN Jean-François à ETCHEVERRY Pello (jusqu'à l'OJ N°59), GOMEZ Ruben à URRUTICOECHEA Egoitz, KAYSER Mathieu à LABORDE Michel (jusqu'à l'OJ N°60), LAVIGNE Dominique à DUZERT Alain, LOUPIEN-SUARES Deborah à CORRÉGÉ Loïc, MIALOCQ Marie-Josée à FOURNIER Jean-Louis (jusqu'à l'OJ N°54).

Secrétaire de séance : Madame Céline COTINAT

Modalités de vote : vote électronique

Madame Renée CARRIQUE expose :

Le Pays Basque a choisi le chemin de la paix et du vivre ensemble depuis de nombreuses années. L'une des conditions permettant d'aborder sereinement la poursuite de ce processus dans un esprit de réconciliation se trouve dans la question des prisonnier(e)s.

Bon nombre de prisonniers basques incarcérés sur le territoire national ont déjà pu être regroupés ou rapprochés et leur statut d'exception allégé grâce à la forte mobilisation des membres de la société civile et des élus de notre territoire.

Celle-ci fut, au fil des ans, ponctuée d'étapes essentielles : on se souvient de la rencontre d'Aiete en 2011 (où s'est tenue une conférence pour la paix sous la présidence de Kofi Annan), immédiatement suivie d'une déclaration de cessez-le-feu de l'ETA, puis de son désarmement (2017) et enfin de sa dissolution (2018).

Depuis 2017, ces avancées pour la paix résultent évidemment de signes donnés par les gouvernements successifs.

Mais aujourd'hui, force est de constater que les demandes de libération conditionnelle ou de suspension de peine dans le cas de prisonniers gravement malades ont été rejetées par la Cour d'appel de Paris, alors que le Tribunal d'application des peines de Paris a souvent fait droit à de telles demandes.

L'appel systématique du Parquet devant la Cour réduisait à néant les efforts déployés, alors que les juges du premier degré justifiaient notamment la libération de ces prisonniers par l'évolution du processus de paix au Pays Basque.

Un espoir est cependant né de l'arrêt rendu par la Cour d'appel de Paris le 27 octobre 2020 venant confirmer le jugement de première instance et permettant ainsi la libération de Frédéric Xistor Haramboure, après trente années d'incarcération. Deux autres prisonniers, Jakes Esnal et Ion Kepa Parot, également incarcérés depuis 1990, attendent leur libération après plusieurs demandes, à chaque fois rejetées par la Cour.

La Communauté d'Agglomération Pays Basque, sans vouloir d'aucune manière remettre en cause l'indépendance de la justice, veut s'adresser au Gouvernement et lui demander de rompre avec son indifférence face à la dynamique en cours au Pays Basque, rassemblant élus et des membres de la société civile dans toutes ses composantes et sa diversité autour d'une volonté de paix durable.

En effet, le chemin vers la paix passe par la résolution de la question des prisonnier(e)s, au Pays Basque comme partout où les conflits ont pu être dépassés par une volonté d'avenir en commun plus forte que les sentiments légitimes générés par les souffrances d'hier.

Le sort immédiat des prisonnier(e)s est un élément constitutif de ce changement radical de perspective.

C'est pourquoi, le Conseil communautaire veut s'associer à la chaîne humaine organisée le 9 janvier prochain à Bayonne, initiée par les Artisans de la Paix et Bake Bidea.

ADOPTÉ A LA MAJORITE

Pour :112 voix
Contre :15 voix
Abstention :18
Ne prend pas part au vote :9
Non votants :15

Contre :

011 ANGLADE Jean-François, 013 VERGEZ Gilles, 042 BIZOS Patrick, 074 DANTIACQ Pascal, 076 CASTREC Valérie, 093 DUZERT Alain, 136 IBARRA Michel, 138 IDIART Michel, 154 JONCOHALSA Christian, 170 LAVIGNE Dominique (093 DUZERT Alain), 175 LUCHILO Jean-Baptiste, 180 MASSE Philippe, 202 PONS Yves, 204 POYDESSUS Jean-Louis, 205 PRAT Jean-Michel.

Abstention :

040 BIDEgain Gerard, 051 CAPDEVIELLE Colette (084 DERVILLE Sandrine), 065 CORREGE Loïc , 080 DE PAREDES Xavier, 084 DERVILLE Sandrine, 089 DUHART Agnès, 114 EYHERABIDE Pierre , 119 GARICOITZ Robert, 130 HARDOY Pierre, 147 IRIGOIN Didier (001 ABBADIE Arnaud), 157 LABEGUERIE Marc, 165 LARRANDA Régine, 173 LOUGAROT Bernard, 185 MINONDO Raymond, 199 PARIS Joseph, 213 SAMANOS Laurence, 216 ARETTE-HOURQUET Benoit, 230 VAQUERO Manuel.

Ne prend pas part au vote :

007 ALLEMAN Olivier, 008 ALQUIE Nicolas, 015 ARLA Alain, 030 BEGUE Catherine, 057 CASET-URRUTY Christelle, 103 ETCHART Jean-Louis, 178 MARTIAL ETCHEGORRY Nathalie, 211 SAINT-ESTEVEN Marc, 215 SANSBERRO Thierry.

Non votants :

024 BALMAT Mélanie (076 CASTREC Valérie), 026 ACCURSO Fabien, 032 BELLEAU Gabriel, 037 BETAT Sylvie, 050 CACHENAUT Bernard, 095 ECHEVERRIA Andrée, 110 ETCHENIQUE Philippe, 115 FONTAINE Arnaud, 132 HIRIGOYEN Fabienne, 153 JAURIBERRY Bruno, 160 LACASSAGNE Alain, 164 LARRALDE André, 174 LOUPIEN-SUARES Deborah (065 CORREGE Loïc), 203 POYDESSUS Dominique, 209 ROQUES Marie-Josée.

Fait et délibéré en séance les jours,
mois et an que dessus et le présent
extrait certifié conforme au registre.

Le Président,

Jean-René ETCHEGARAY





Accusé de réception

Acte reçu par: Sous-Préfecture de BAYONNE

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2020-12-23(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: Communauté d'Agglomération du Pays Basque

N° de SIREN: 200067106

Numéro Acte de la collectivité locale: CC20201219_061

Objet acte: OJ 61. Conseil communautaire du 19 décembre 2020 MOTION

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 5.7-Intercommunalite

Identifiant Acte: 064-200067106-20201219-CC20201219_061-DE

Le Pays Basque a choisi le chemin de la paix et du vivre ensemble depuis de nombreuses années. L'une des conditions permettant d'aborder sereinement la poursuite de ce processus dans un esprit de réconciliation se trouve dans la question des prisonnier(e)s.

Bon nombre de prisonniers basques incarcérés sur le territoire national ont déjà pu être regroupés ou rapprochés et leur statut d'exception allégé grâce à la forte mobilisation des membres de la société civile et des élus de notre territoire.

Celle-ci fut, au fil des ans, ponctuée d'étapes essentielles : on se souvient de la rencontre d'Aiete en 2011 (où s'est tenue une conférence pour la paix sous la présidence de Kofi Annan), immédiatement suivie d'une déclaration de cessez-le-feu de l'ETA, puis de son désarmement (2017) et enfin de sa dissolution (2018).

Depuis 2017, ces avancées pour la paix résultent évidemment de signes donnés par les gouvernements successifs.

Mais aujourd'hui, force est de constater que les demandes de libération conditionnelle ou de suspension de peine dans le cas de prisonniers gravement malades ont été rejetées par la Cour d'appel de Paris, alors que le Tribunal d'application des peines de Paris a souvent fait droit à de telles demandes.

L'appel systématique du Parquet devant la Cour réduisait à néant les efforts déployés, alors que les juges du premier degré justifiaient notamment la libération de ces prisonniers par l'évolution du processus de paix au Pays Basque.

Un espoir est cependant né de l'arrêt rendu par la Cour d'appel de Paris le 27 octobre 2020 venant confirmer le jugement de première instance et permettant ainsi la libération de Frédéric Xistor Haramboure, après trente années d'incarcération. Deux autres prisonniers, Jakes Esnal et Ion Kepa Parot, également incarcérés depuis 1990, attendent leur libération après plusieurs demandes, à chaque fois rejetées par la Cour.

La Communauté d'Agglomération Pays Basque, sans vouloir d'aucune manière remettre en cause l'indépendance de la justice, veut s'adresser au Gouvernement et lui demander de rompre avec son indifférence face à la dynamique en cours au Pays Basque, rassemblant élus et des membres de la société civile dans toutes ses composantes et sa diversité autour d'une volonté de paix durable.

En effet, le chemin vers la paix passe par la résolution de la question des prisonnier(e)s, au Pays Basque comme partout où les conflits ont pu être dépassés par une volonté d'avenir en commun plus forte que les sentiments légitimes générés par les souffrances d'hier.

Le sort immédiat des prisonnier(e)s est un élément constitutif de ce changement radical de perspective.

C'est pourquoi, le Conseil communautaire veut s'associer à la chaîne humaine organisé le 9 janvier prochain à Bayonne, initiée par les Artisans de la Paix et Bake Bidea.